

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Dix Janvier à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de PUIMICHEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Claudie DECONIHOUT, Maire en exercice.

Présents	Absents Représentés	Absents Excusés
Claudie DECONIHOUT, François ROME, Pierre BONNAFOUX, Yvon MOGIS, Jean-Marie ANGELVIN, Luc PLAUCHUD, Cécile LAUGIER, Laure CORVAISIER, Martin FEIGNEUX, Charles CAUMARTIN		
Membres en exercice	Membres présents	Votants
10	10	10

Secrétaire de séance : Cécile LAUGIER

Date de convocation : 04 Janvier 2024

Objet : Défense de la Forêt Contre l'Incendie - Etablissement de servitude destinée à assurer la pérennité d'une citerne DFCI.

Le Maire Expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie, il est nécessaire de permettre l'implantation d'une citerne DFCI et de garantir la pérennité d'entretien et d'accès,

Le Maire Expose qu'à cette fin une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier a été demandée au Préfet des Alpes de Haute-Provence au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo, pour l'installation de la citerne DFCI ENT H19, sur le territoire de la commune de Puimichel, située lieu-dit Les Exubis, sur la parcelle privée cadastrée section A n° 346,

Le Maire Indique que la commune est consultée pour avis sur ce projet en application de l'article R. 134-2 du code forestier.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'établissement de servitude au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Puimichel le 10 Janvier 2024

Le Maire

Claudie DECONIHOUT